

Action 4-08

Réduire la pollution sonore

- (Réduire la pollution sonore)
- Évolution du projet
- Les comptes rendu de réunion

Contexte et objectifs

Une récente étude sur le bruit dans la Communauté d'Agglomération a conduit à l'élaboration d'une cartographie sonore de toutes les communes de la CASA, donc d'Opio. Cette étude montre que le bruit est engendré par les véhicules circulant sur le CD3 avec des niveaux sonores autour de 65 à 70 dB(A) en journée et inférieurs à 50 dB(A) la nuit. Ces niveaux sonores sont conformes à ceux attendus en bordure d'une route départementale. Toutefois, lors des ateliers de concertation de l'Agenda 21, de nombreuses personnes ont souhaité inscrire une action proposant une réduction de la pollution sonore par la mise en conformité des lieux festifs, le respect des règles de bon voisinage (abolements, bricolage, etc.), la réduction de la vitesse des véhicules et le rappel à la loi.

L'objectif de cette fiche est multiple : s'assurer de la conformité des lieux festifs aux normes en vigueur, rappeler et sensibiliser aux règles de bon voisinage (bricolage, aboiement des chiens), réduire la vitesse des véhicules circulant sur la commune.

Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique suivant : « Préserver notre paysage et notre environnement »

Étapes proposées

1. Mesurer la pollution sonore des lieux festifs (salle polyvalente, Club Med, camping): faire une mesure, vérifier si conforme aux normes
2. Sensibiliser aux règles de bon voisinage, et appliquer la loi
3. Étudier la possibilité de réduire la vitesse des véhicules sur la commune : radar, dos d'âne...

Porteur de l'action	Comité de pilotage, associations
Communication	Site web, Feuille d'Opio
Partenaires techniques	Services administratifs et techniques, CASA, police municipale, Gendarmerie
Partenaires financiers pressentis	Mairie d'Opio, CASA
Indicateurs	Inventaires publiés sur le site web. Mécanisme de mise à jour mis en place.
Budget	€ €
Échéancier	🕒 🕒
Avancement	

Projet 4-08	Date prochaine réunion	Statut	Budget
	jj/mm/aaaa	...	-

- des autorisations sont a demander en mairie - pas de communication pour les particuliers - dos d'anes sur les chemins communaux - communication faite sur la feuille d'Opio pour les feux d'artifices, le bricolage...différences entre un professionnel et un particulier ?

Finalités

- ~~Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère~~
- ~~Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources~~
- Épanouissement de tous les êtres humains
- ~~Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations~~
- ~~Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables~~

From:

<https://wiki.mairie-opio.fr/> - **Commune d'Opio**

Permanent link:

<https://wiki.mairie-opio.fr/doku.php?id=agenda21:axe4:action-4-08&rev=1383252385>

Last update: **06/07/2014, 14:09**

